

Cote du document:	EB 2008/94/R.15/Rev.1
Point de l'ordre du jour:	11 b) ii)
Date:	11 septembre 2008
Distribution:	Publique
Original:	Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de prêt à la République du Mozambique pour le

Programme de promotion des marchés ruraux

Conseil d'administration — Quatre-vingt-quatorzième session
Rome, 10-11 septembre 2008

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après.

Alessandro Marini

Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2115
courriel: a.marini@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Recommandation pour approbation	iii
Carte de la zone du programme	iv
Résumé du prêt	v
I. Le programme	1
A. Principal créneau de développement visé par le programme	1
B. Financement proposé	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	2
E. Harmonisation et alignement	3
F. Composantes et catégories de dépenses	3
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	4
H. Avantages et justification économique et financière	5
I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement	5
J. Principaux risques	5
K. Durabilité	6
II. Instruments juridiques et autorité	6
III. Recommandation	6
Annexe	
Garanties importantes incluses dans l'accord de prêt négocié	7
Appendices	
I. Key reference documents (Principaux documents de référence)	
II. Logical framework (Cadre logique)	

Sigles et acronymes

AGRA	Alliance pour une révolution verte en Afrique
DNPDR	Direction nationale pour la promotion du développement rural
PARPA II	Plan d'action pour la réduction de la pauvreté absolue 2006-2009
PROAGRI	Programme national pour le développement agricole
PRONEA	Programme national pour la vulgarisation agricole

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt à la République du Mozambique pour le programme de promotion des marchés ruraux, telle qu'elle figure au paragraphe 38.

Carte de la zone du programme

Mozambique

Programa de Promoção de Mercados Rurais - PROMER
(Rural Markets Promotion Programme)



Source: carte établie par le FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

République du Mozambique

Programme de promotion des marchés ruraux

Résumé du prêt

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	République du Mozambique
Organisme d'exécution:	Ministère de la planification et du développement
Coût total du programme:	40,6 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA:	19,1 millions de DTS (équivalent approximativement à 31,1 millions d'USD)
Conditions du prêt du FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
Cofinanceur:	Alliance pour une révolution verte en Afrique
Montant du cofinancement:	3,5 millions d'USD
Conditions du cofinancement:	Don
Contribution de l'emprunteur:	2,9 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	3,0 millions d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

Proposition de prêt à la République du Mozambique pour le programme de promotion des marchés ruraux

I. Le programme

A. Principal créneau de développement visé par le programme

1. Le dysfonctionnement des marchés ruraux et agricoles handicape lourdement les moyens d'existence d'une vaste majorité de la population rurale de la région septentrionale (dont les deux tiers vivent sous le seuil de pauvreté). Compte tenu des bénéfices dérisoires tirés de la vente des excédents, les petits exploitants ont adopté des stratégies peu risquées qui se traduisent par des rendements parmi les plus bas d'Afrique australe, malgré un bon potentiel agricole. S'appuyant sur les perspectives naissantes d'ouverture du marché intérieur et du marché de l'exportation, en particulier les investissements dans l'agro-industrie, le programme améliorera les termes de l'échange commercial pour les petits exploitants, ce qui les encouragera à sortir de l'agriculture de semi-subsistance.

B. Financement proposé

Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde à la République du Mozambique un prêt d'un montant de 19,1 millions de DTS (équivalant approximativement à 31,1 millions d'USD) à des conditions particulièrement favorables pour contribuer au financement du programme de promotion des marchés ruraux. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an.

Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. L'allocation fixée pour le Mozambique au titre du SAFP est de 31,1 millions d'USD sur les trois ans du cycle SAFP 2007-2009. Le programme utilisera la totalité de l'allocation.

Corrélation avec les approches nationales sectorielles ou d'autres instruments de financement conjoints

4. Le programme est parfaitement cohérent avec les orientations stratégiques du second document de stratégie pour la réduction de la pauvreté du Mozambique, le Plan d'action pour la réduction de la pauvreté absolue 2006-2009 (PARPA II), qui définit le cadre général de l'assistance à apporter au gouvernement pour l'aider à lutter contre la pauvreté.
5. Le programme établira un partenariat opérationnel avec le programme national pour la vulgarisation agricole (PRONEA), appuyé par le FIDA et d'autres bailleurs de fonds dans le cadre du programme national pour le développement agricole (PROAGRI), qui applique une approche sectorielle.

Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

6. Le Mozambique a bénéficié d'un allègement de sa dette au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTTE) et a atteint le point d'achèvement en septembre 2001. Selon la dernière analyse de la Banque mondiale sur la soutenabilité de la dette, le pays présente un faible risque de surendettement et ne remplit pas les critères lui permettant de bénéficier d'une aide financière sous la forme de don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette des pays à faible revenu.

Flux de fonds

7. Les fonds du FIDA seront transférés sur un compte spécial et, de là, sur les comptes de programme opérationnels. Des paiements directs aux entrepreneurs ou aux fournisseurs pourront être effectués à partir du compte de prêt à la demande de

l'organisme chef de file du programme (le Ministère de la planification et du développement, par l'intermédiaire de la Direction nationale pour la promotion du développement rural [DNPDR]). Les fonds de l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA) seront directement transférés au(x) prestataire(s) de services recruté(s) sous contrat.

Modalités de supervision

8. Le programme sera directement supervisé par le FIDA. Une mission de supervision et une mission de suivi seront organisées chaque année.

Dérogations aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA

9. Aucune dérogation n'est prévue.

Gouvernance

10. Les mesures suivantes sont prévues afin de renforcer les aspects du financement du FIDA qui ont trait à la gouvernance: i) recours à des personnes compétentes extérieures pour la gestion financière du programme; ii) application des normes et procédures habituelles du FIDA aux aspects fiduciaires, comme dans le projet d'appui au PAMA, financé par le FIDA, dont les modalités institutionnelles et administratives sont très semblables; et iii) gestion des contrats fondée sur la performance.

C. Groupe cible et participation

Groupe cible

11. Le groupe cible principal du programme se composera des petits exploitants pratiquant une agriculture de semi-subsistance et des autres petits agriculteurs pauvres, dont la majorité vivent sous le seuil de pauvreté. Son groupe cible secondaire se composera des négociants ruraux, à la tête de petites et moyennes entreprises, qui jouent un rôle déterminant en assurant la liaison entre les petits agriculteurs et les marchés. En raison de leur situation socioéconomique défavorisée, les femmes constitueront un important sous-groupe du groupe cible principal. Le programme fournira un appui direct à 20 000 agriculteurs répartis dans quelque 670 associations d'agriculteurs et à 375 petits commerçants.

Méthode de ciblage

12. Le ciblage de la pauvreté a été intégré dans la conception du programme: i) en utilisant les caractéristiques de la pauvreté pour sélectionner les districts (ciblage géographique); ii) en privilégiant les associations d'agriculteurs, dont la plupart des membres sont pauvres; et iii) en concevant les activités du programme de manière à ce qu'elles favorisent la participation des membres les plus pauvres de la communauté. Le ciblage de la pauvreté fera partie intégrante du processus de planification de la zone d'intervention. Des mesures spécifiques de ciblage des femmes ont été incluses.

Participation

13. Les bénéficiaires participeront au pilotage et au suivi du programme, par l'intermédiaire de leurs représentants dans les groupes de référence du programme établis aux échelons du district, de la province et du pays. Le processus initial de planification participative de la zone d'intervention favorisera la participation des bénéficiaires.

D. Objectifs de développement

Objectifs clés

14. L'objectif de développement du programme est l'amélioration des moyens d'existence des ménages ruraux pauvres. Le programme vise à permettre aux petits exploitants d'accroître leurs revenus agricoles, en commercialisant leurs excédents d'une manière plus rentable. Ce résultat sera obtenu par le biais de trois effets

directs importants: i) un accès et une participation améliorés des petits exploitants aux marchés et filières agricoles; ii) des intermédiaires de commercialisation plus efficaces et des partenariats plus fructueux, stimulant l'augmentation de la production agricole et la création de valeur ajoutée; et iii) un environnement plus propice au fonctionnement des marchés agricoles.

Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions

15. Les objectifs les plus importants sont de compléter et renforcer les activités des principaux acteurs intervenant dans la liaison au marché/les filières – y compris les organismes publics (tout particulièrement la DNPDR), les organisations paysannes, les entreprises agro-industrielles et les prestataires de services – afin qu'ils coordonnent, stimulent et exécutent plus efficacement les initiatives qui profiteront aux petits exploitants en leur facilitant l'accès au marché.

Cohérence avec les politiques et stratégies du FIDA

16. Le programme est cohérent avec le Cadre stratégique du FIDA 2007-2010, qui insiste sur l'importance de garantir l'accès à des marchés transparents et concurrentiels si l'on veut que les pauvres puissent obtenir des revenus plus élevés et améliorer leur sécurité alimentaire. Il est cohérent également avec le document sur les options stratégiques pour le pays 2004-2009 élaboré par le FIDA, en particulier l'objectif relatif à l'intégration de la petite agriculture dans l'économie de marché et à sa transformation en une activité économique rentable. Il s'inscrit enfin dans la politique du FIDA relative aux entreprises rurales, la politique du FIDA en matière de finance rurale et la stratégie du FIDA relative au secteur privé: développement et partenariat.

E. Harmonisation et alignement

Alignement sur les priorités nationales

17. Le programme est cohérent avec les orientations stratégiques du pays, telles qu'elles sont énoncées dans le PARPA II et la stratégie de développement rural du gouvernement. Les deux documents mettent en exergue l'importance d'aider les ménages de petits exploitants à passer d'une agriculture de quasi-subsistance à une agriculture davantage axée sur le marché, caractérisée par une productivité plus élevée et une meilleure intégration dans les marchés des intrants et des produits agricoles.

Harmonisation avec les partenaires du développement

18. Il n'existe pour l'heure aucun groupe de coordination des bailleurs de fonds dans ce secteur, mais l'un des objectifs institutionnels du programme est de renforcer la DNPDR afin qu'elle puisse prendre en charge la promotion d'un tel groupe.
19. Le programme sera coordonné avec toutes les initiatives de développement complémentaires, en particulier le PRONEA, le programme d'appui au financement rural financé par le FIDA, l'Agence pour le développement des initiatives privées dans le secteur agricole (ADIPSA), le projet de promotion des entreprises privées dans le développement de l'agriculture (EMPRENDA) et le programme du Millennium Challenge Corporation au Mozambique. Des mémorandums d'accord seront élaborés, si nécessaire, entre la DNPDR et l'organisme chef de file des programmes concernés (par exemple le PRONEA et le programme d'appui au financement rural) pendant la première année du programme.

F. Composantes et catégories de dépenses

Principales composantes

20. Le programme comprend quatre composantes: i) la promotion d'intermédiaires commerciaux plus dynamiques; ii) l'initiative de développement des filières fondé sur les entreprises; iii) l'amélioration de l'environnement commercial; et iv) l'appui politique/institutionnel et la gestion.

Catégories de dépenses

21. On compte huit catégories de dépenses: i) travaux de génie civil (19%); ii) véhicules, équipement et matériel (2%); iii) assistance technique, études, formation et ateliers (15%); iv) contrats avec des prestataires de services (32%); v) dons complémentaires (14%); vi) dons en faveur des institutions financières aux fins de l'élargissement de leur clientèle (3%); vii) salaires et indemnités (13%); et viii) frais de fonctionnement additionnels (2%).

G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats

Principaux partenaires d'exécution

22. Le programme sera exécuté sous les auspices du Ministère de la planification et du développement, représenté par la DNPDR. En sa qualité de programme multisectoriel, il sera coordonné avec plusieurs institutions publiques, aux échelons du pays, de la province et du district: i) la direction nationale de la vulgarisation agricole (Ministère de l'agriculture); ii) la direction du commerce (Ministère de l'industrie et du commerce); iii) l'autorité nationale chargée des infrastructures routières; et iv) le fonds d'appui au développement économique. Des représentants de la société civile et du secteur privé feront partie des groupes de référence du programme. Les prestataires de services engagés sous contrat seront des ONG nationales et internationales et des sociétés privées.

Responsabilités en matière d'exécution

23. Le Ministère de la planification et du développement assumera, par l'entremise de la DNPDR, la responsabilité générale de l'exécution du programme. Il aura notamment sous son autorité l'équipe de gestion du programme, qui sera implantée au sein de la direction et travaillera avec les fonctionnaires de la DNPDR, et à qui sera déléguée la gestion des activités au jour le jour. L'exécution sera pilotée par les groupes de référence du programme établis aux échelons du pays, de la province et du district. Composés de représentants des parties prenantes à la fois du secteur privé et du secteur public (voir paragraphe 22), ces groupes joueront un rôle d'encadrement, de coordination et de conseil pendant toute la durée du programme.

Rôle de l'assistance technique

24. À strictement parler, l'assistance technique ne représente que 6% des coûts du programme. Elle consistera essentiellement en interventions de courte durée d'experts chargés de tâches spécifiques. Cependant, l'assistance technique sera partiellement intégrée dans les fonctions de l'équipe de gestion du programme (renforcement des capacités du personnel de la DNPDR) et des prestataires de services (renforcement des capacités des bénéficiaires).

Situation des principaux accords d'exécution

25. Un accord entre l'AGRA et la République du Mozambique devrait être signé pour établir les dispositions liées au financement et à l'exécution de la sous-composante visant à apporter un soutien aux négociants d'intrants et de produits agricoles au titre de la composante relative aux intermédiaires commerciaux. Trois mémorandums d'accord seront aussi signés avec les principaux partenaires d'exécution, à savoir: i) la direction nationale de la vulgarisation agricole/PRONEA; ii) l'autorité nationale chargée des infrastructures routières; et iii) le fonds d'appui au développement économique/programme d'appui au financement rural (pour les deux derniers, les conditions de retrait au titre des catégories de décaissement spécifiques concernées ont été incluses dans l'accord de prêt).

Principaux partenaires financiers et montants engagés

26. Le coût total du programme est de 40,6 millions d'USD sur sept ans. Les sources de financement sont le FIDA, 31,1 millions d'USD (76,8%); l'AGRA, 3,5 millions d'USD (8,7%); le gouvernement, 2,9 millions d'USD (7%); et les bénéficiaires, 3,0 millions d'USD (7,5%).

H. Avantages et justification économique et financière

Principales catégories d'avantages découlant du programme

27. Les principales catégories d'avantages seront les suivantes: une amélioration globale du fonctionnement des marchés au bénéfice des petits exploitants (des termes de l'échange commercial plus avantageux); des débouchés commerciaux plus sûrs pour les cultures des petits exploitants; un approvisionnement en produits plus fiable pour les sociétés agro-industrielles; la création d'emplois dans la production et la transformation des produits agricoles; et un accès facilité aux marchés et aux services sociaux grâce à l'amélioration des transports. Tous les avantages ci-dessus se traduiront par des bénéfices financiers: i) des revenus plus élevés pour les agriculteurs du fait de la commercialisation plus rentable de leur production; ii) des revenus plus élevés pour les petits commerçants du fait de la rentabilité accrue de leurs activités de négoce; iii) des revenus plus élevés pour les sociétés agro-industrielles; et iv) des coûts de transport réduits.

Viabilité économique et financière

28. L'analyse financière réalisée en utilisant la méthodologie du seuil de rentabilité minimum montre que le programme sera financièrement attractif. Les analyses complémentaires conduites pour évaluer l'attractivité financière d'éventuelles interventions en faveur de produits spécifiques (coton et sésame) montrent des augmentations importantes des bénéfices des agriculteurs et la viabilité globale des investissements.

I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement

Modalités de gestion des savoirs

29. En plus de fournir des outils d'apprentissage et de diffusion des connaissances générées par le programme, la capacité de gestion des savoirs sera institutionnalisée à la DNPDR en tant qu'outil susceptible de faciliter l'apprentissage et l'identification des meilleures pratiques, de renforcer la coordination entre les acteurs d'un secteur donné et de promouvoir une concertation sur les politiques fondée sur des données probantes.

Innovations en matière de développement

30. Le programme appliquera à plus grande échelle l'approche novatrice adoptée dans le projet d'appui au PAMA, pour travailler à la fois avec les organisations paysannes et les négociants, en vue de promouvoir la concurrence et d'améliorer le fonctionnement des marchés. En outre, le programme introduira des aspects inédits et novateurs: i) l'utilisation d'un mécanisme axé sur la demande pour promouvoir des partenariats commerciaux entre les sociétés agro-industrielles et les petits agriculteurs; et ii) la mise en place d'un réseau de fournisseurs d'intrants agricoles dans le nord du Mozambique.

Approche d'élargissement

31. Asseoir solidement le rôle de la DNPDR en tant que responsable de la coordination du secteur et renforcer sa capacité de documenter et de dégager les enseignements propres à être transposés sont les deux éléments clés de la stratégie du programme qui faciliteront l'application à plus grande échelle des expériences performantes et novatrices.

J. Principaux risques

Principaux risques et mesures d'atténuation

32. Le programme est principalement confronté à deux risques: i) difficultés pour trouver des prestataires de services possédant les compétences et l'expérience requises pour l'exécution des activités; et ii) accès limité au crédit. Les mesures d'atténuation du premier risque prévoient notamment de faire appel à un ensemble de prestataires de services locaux et internationaux, d'assurer des formations préalables et en cours de contrat, de recruter des experts de haut niveau dans

l'équipe de gestion du programme pour le contrôle qualité *ex ante*, ainsi que de conduire un suivi étroit et de fournir un appui à l'exécution. Les mesures destinées à atténuer le deuxième risque sont, premièrement, d'encourager les intermédiaires financiers à intervenir dans les districts du programme, en tirant parti des ressources et des capacités du programme d'appui au financement rural et, deuxièmement, de faciliter l'expansion dans les districts du programme des institutions financières de développement déjà associées au projet d'appui au PAMA, en exploitant ainsi les financements et les capacités encore disponibles.

Classification environnementale

33. À l'issue des procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le programme a été classé en catégorie B dans la mesure où il ne comporte aucun risque majeur d'impact négatif sur l'environnement.

K. Durabilité

34. Le programme va promouvoir la durabilité en renforçant la DNPDR, de manière à ce qu'elle puisse remplir son rôle de coordination et d'orientation plus efficacement; en renforçant les capacités des associations d'agriculteurs afin qu'elles deviennent autonomes; en appuyant les petits commerçants pour qu'ils gèrent leurs affaires d'une manière rentable; et en contribuant dans les filières sélectionnées à l'établissement entre le secteur privé et le secteur public de partenariats gagnant-gagnant qui, parce qu'ils sont avantageux pour les deux parties, seront durables.

II. Instruments juridiques et autorité

35. Un accord de prêt entre la République du Mozambique et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Les garanties importantes incluses dans l'accord négocié sont jointes en annexe.
36. La République du Mozambique est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.
37. Je certifie que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

III. Recommandation

38. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République du Mozambique un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à dix-neuf millions cent mille droits de tirage spéciaux (19 100 000 DTS) venant à échéance le 1^{er} juin 2048 ou avant cette date. Il sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Lennart Båge

Garanties importantes incluses dans l'accord de prêt négocié

(Négociations conclues le 18 juillet 2008)

Parité hommes-femmes

1. Le Gouvernement mozambicain (le Gouvernement) veille à ce que les femmes soient représentées au niveau de l'organisation et de la gestion du programme. Il s'assure également que les femmes bénéficiaires sont représentées dans toutes les activités du programme et qu'elles tirent avantage des résultats de ce dernier.

Mesure de lutte phytosanitaire

2. Le Gouvernement se conforme au Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides et s'assure que les pesticides fournis dans le cadre du programme ne comprennent aucun produit classé comme "extrêmement dangereux" ou "très dangereux" par l'Organisation mondiale de la santé.

Assurance du personnel du programme

3. Le Gouvernement, par l'intermédiaire de la DNPDR du Ministère de la planification et du développement, assure les membres du personnel du programme contre les risques de maladie et d'accident conformément aux pratiques habituelles en vigueur dans la fonction publique nationale.

Utilisation des véhicules et autres équipements du programme

4. Le Gouvernement s'assure que: a) tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du programme sont bien affectés à l'exécution de ce dernier; b) les types de véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du programme correspondent aux besoins de ce dernier; et c) les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du programme sont exclusivement utilisés aux fins de ce dernier.

Fraude et corruption

5. Le Gouvernement porte dans les plus brefs délais à l'attention du FIDA toute allégation ou suspicion de fraude et/ou de corruption en relation avec l'exécution du programme dont il a connaissance ou qui lui a été signalée.

Exonération fiscale

6. Au titre des fonds de contrepartie fournis dans le cadre du programme, le Gouvernement exonère de tous droits d'importation, impôts indirects ou taxes sur la valeur ajoutée les dépenses effectuées avec les fonds du prêt du FIDA et, notamment mais pas exclusivement, celles afférentes à l'achat de véhicules, motocyclettes, ordinateurs, imprimantes et logiciels, matériels de bureau, matériels et fournitures de laboratoire, appareils vidéo et autres marchandises. Le montant correspondant à cette exonération est imputé à la contribution de contrepartie que le Gouvernement s'engage à fournir au programme au titre de l'accord de prêt.

Entretien des infrastructures commerciales

7. Le Gouvernement s'assure que l'entretien des infrastructures commerciales (y compris les routes) entrepris dans le cadre de la composante infrastructures commerciales du programme se poursuit tout au long du déroulement du programme et après l'achèvement de ce dernier, et en assure le financement par l'entremise de l'Administration nationale des routes (ANE) du Ministère des travaux publics et du logement.

Don de l'AGRA

8. L'accord de don de l'AGRA devra être officialisé dans les 180 jours à compter de la date d'entrée en vigueur du prêt. Si ce n'est pas le cas, qu'aucun financement de

remplacement acceptable par le FIDA n'a été identifié par le Gouvernement et que le Fonds considère qu'une telle situation porte préjudice à l'exécution du programme, le FIDA, après en avoir informé le Gouvernement, prendra une décision sur la façon de procéder.

Suspension

9. Le FIDA peut suspendre, en tout ou en partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt, si l'un des faits ci-après se produit, étant entendu par ailleurs que, si l'audit n'a pas été mené à bien dans les 12 mois à compter de la date de clôture de l'exercice financier, le FIDA suspendra ce droit:
- a) le coordonnateur du programme a été écarté sans l'accord préalable du FIDA;
 - b) après consultation avec le Gouvernement, le FIDA a constaté que les avantages matériels du programme ne profitaient pas suffisamment au groupe cible ou que des personnes extérieures à ce groupe en tiraient profit au détriment des membres de ce dernier;
 - c) le manuel d'opérations du programme, ou l'une quelconque de ses dispositions, a fait l'objet d'une dérogation, d'une suspension, d'une abrogation, d'un amendement ou de toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA, et ce dernier considère que cette dérogation, suspension, abrogation, cet amendement ou toute autre modification a eu ou risque d'avoir des conséquences matérielles préjudiciables sur le programme;
 - d) une autorité compétente a prononcé la dissolution de la DNPDR ou la suspension des activités de celle-ci, ou une mesure où une procédure a été engagée en vue de répartir les actifs de la DNPDR sans qu'aucun accord acceptable n'ait été proposé au FIDA;
 - e) le Gouvernement a failli au respect de l'une des clauses figurant dans l'accord de prêt du programme, ce manquement n'a pas été corrigé dans les 180 jours, et le FIDA a jugé qu'un tel manquement avait eu ou aurait, probablement, des conséquences préjudiciables importantes pour le programme;
 - f) le FIDA a notifié au Gouvernement que des allégations crédibles de corruption ou de manœuvres frauduleuses en relation avec le programme ont été portées à son attention, mais le Gouvernement n'a pris aucune mesure appropriée en temps utile pour remédier à ces problèmes à la satisfaction du FIDA; et
 - g) les marchés n'ont pas été ou ne sont pas passés conformément à l'accord de prêt.

Conditions préalables aux décaissements

10. a) À l'exception des activités de lancement, telles que définies dans l'accord de prêt relatif au programme, et à concurrence de 400 000 USD, il n'est procédé à aucun retrait du compte de prêt au titre des dépenses du programme tant que le premier projet de PTBA comprenant un plan de passation des marchés à jour n'aura pas été soumis au FIDA et approuvé par ce dernier.
- b) Il n'est procédé à aucun retrait du compte de prêt au titre des dépenses relevant des catégories suivantes tant que: i) catégorie I: le projet de mémorandum d'accord entre le Gouvernement et l'ANE n'a pas été approuvé par le FIDA et qu'un exemplaire signé de cet accord n'a pas été transmis au Fonds; ii) catégorie V: des procédures et critères précis d'approbation des dons de contrepartie n'ont pas été élaborés par l'équipe de gestion du programme et inclus dans le manuel d'opérations du programme, et que ce dernier n'a pas été approuvé par le FIDA; iii) catégorie VI: le projet de mémorandum d'accord entre le Gouvernement et le fonds d'appui au développement économique n'a pas été approuvé par le FIDA et qu'un exemplaire signé de cet accord n'a pas été transmis à ce dernier.

Conditions préalables à l'entrée en vigueur

11. L'accord de prêt relatif au programme entre en vigueur sous réserve que les conditions préalables suivantes soient remplies:
 - a) les principaux membres de l'équipe de gestion du programme ont été dûment sélectionnés conformément à l'accord de prêt;
 - b) le Gouvernement a dûment ouvert le compte spécial;
 - c) l'accord de prêt a été dûment signé, et la signature et l'exécution dudit accord par le Gouvernement ont été dûment autorisées et ratifiées par toutes les instances administratives et gouvernementales compétentes; et
 - d) le Gouvernement a remis au FIDA un avis juridique favorable sur les dispositions de l'accord de prêt, avis émis par le Ministère de la justice ou toute autre autorité juridique habilitée par le Gouvernement et acceptable tant dans sa forme que sur le fond par le FIDA.

Key reference documents

Country reference documents

PAMA Stocktaking Workshop

Poverty reduction strategy paper

IFAD reference documents

Project design document (PDD) and key files

COSOP

Administrative Procedures on Environmental Assessment

Country Portfolio of Loans and Grants

Logical framework

Narrative Summary	Verifiable Indicators	Assumptions/Risks
<p>Goal: To improve livelihoods of poor rural households</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Increased income of rural households 2. Improvement in asset ownership index of rural households <i>[RIMS indicator]</i> 3. Improved social indicators, including reduction in child malnutrition and enrolment in primary education for both girls and boys <i>[RIMS indicator]</i> 4. Literacy rate, by gender <i>[RIMS indicator]</i> 	
<p>Purpose: To enable smallholders to increase their agricultural income by marketing surpluses more profitably</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Change in the percentage and volume of surplus production marketed by participating farmers and traders 2. Change in percentage and volume of cash crop production by participating farmers in programme area 3. Increase in farmer returns to land and labour (agricultural value added per ha or per worker) 	<p>Sound economic policies & poverty alleviation strategies Favourable terms of trade for smallholders and increase in their returns for crops and other agricultural products</p>
<p>Programme Outcomes</p>		
<p>Improved smallholder access to and participation in value chains and agricultural markets</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Change in the volume of produce sourced from smallholder farmers within selected commodity value chains 2. Number of value chain activities or agri-business partnerships operating after 3 years 	<p>Terms of trade for smallholders remain favourable and increases their returns for crops and other agricultural products</p>
<p>More efficient market intermediaries and more effective partnerships stimulating increases in agricultural production and value addition</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Number of licensed small and medium traders, agro-dealers, and agro-processors and their volume of trade increases by gender 2. Farmers reporting production/yield increases by gender <i>[RIMS indicator]</i> 3. Increase in the volume of intermediate processing or value addition undertaken by farmer organizations or small traders/agro-processors 	<p>Traders & agro-processors expand activities to benefit smallholders Marketing and value addition activities through farmer organizations result in higher farmgate prices for smallholders and/or shared profits for members</p>
<p>A more conducive environment for agricultural market operations</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Number of market facilities/infrastructure operating after 3 years (by type) <i>[RIMS indicator]</i> 2. Implementation of policy reforms or initiatives at national and provincial levels 3. Storage cost reduction, transport, and financial services in programme areas or for programme beneficiaries 4. Number of new financial institutions operating in programme area (by type) 	<p>Larger policy & institutional environment remains favourable. Availability of complementary investments in market infrastructure and services</p>
<p>Programme Outputs</p>		
<p>1. Developing More Dynamic Market Intermediaries Increased capacity of farmers' associations and traders to effectively market surplus production</p> <p>Stronger institutions effectively representing farmers' interests at national and local level</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Change in the number of higher level farmer organizations established and type of services provided (at least 10 district farmer unions established by project end) 2. # of farmers associations and traders "graduate" or # achieving level A status (at least 50% by project end) 3. # of agro-dealers active in input supply by gender [at least 150 by project end] 4. People attending literacy classes (by gender) (at least 750 participants by project end) <i>[RIMS indicator]</i> 5. Groups operational/functional, by type (at least 700 groups by project end) and # with women in leadership positions <i>[RIMS indicator]</i> 6. # of people/groups accessing technical advisory services facilitated by project by gender <i>[RIMS indicator]</i> 	<p>Market intermediaries/institutions able to increase efficiency, competitiveness and/or bargaining power, which results in higher prices to farmers</p>
<p>2. Enterprise-Led Value Chain Initiative Profitable partnerships between smallholders and agri-business enterprises</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Number of partnerships developed between smallholders and agri-business enterprises (as least 5 new partnerships established) 2. Number of farmers and farmer organizations participating in agri-business partnerships (at least 50 Farmers' Associations participating by project end) 3. Positive change in capital investment accumulated and annual profit realized by farmers organizations, traders, processors or buyers within targeted commodity value chains 4. # of processing facilities established (at least 5 by project end) <i>[RIMS indicator]</i> 	<p>Partnerships developed with agri-business are viable & sustainable in the long term without continued programme support</p>
<p>3. Improving the Market Environment Improvement in the quantity and quality of market related infrastructure and services</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. # and type of market infrastructure/facilities built (by km of road to closest sale point or size/volume capacity of market infrastructure) <i>[RIMS indicator]</i> 2. # of market information radio broadcasts, newsletters and publications and level of community awareness of them (as measured by surveys) 3. # of participating farmers associations and traders accessing credit for marketing or production activities (by type and volume of credit received) 4. # of active borrowers in supported financial institutions, by gender <i>[RIMS indicator]</i> 5. # of financial service institutions newly established in 15 programme districts 	<p>Programme investments result in lower transaction costs and increased availability of services which are widespread enough to benefit large numbers of beneficiaries</p>
<p>4. Management and Policy/Institutional Support Effective planning, M&E, technical support, administrative & programme management systems; Greater dissemination of market intelligence and stakeholder engagement on market linkage initiatives within government, private sector, civil society and development partners. Increased capacity within government to address market linkage issues</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Programme disbursement rates 2. Timely production of physical and financial reports 3. # of seminars, publications or other types of knowledge products produced 4. # of people trained <i>[RIMS indicator]</i> 	

